

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 37

Artikel: L'ouverture de la chasse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 Septembre 1873.

L'ouverture de la chasse.

Jamais l'ouverture de la chasse n'a été si impatiemment attendue. Dès le milieu d'août, la société des chasseurs était devenue impossible aux profanes ; ils ne parlaient que lièvres, cailles, perdrix, renards au besoin, et vous étourdissaient par le récit d'exploits accomplis et d'exploits en projet. Jamais nous n'avons entendu parler d'autant de sang versé, de jarrets brisés, d'ailes pendantes et de charniers pleins jusqu'au bord. Mais tout cela n'était rien auprès de ce qui devait se passer cette année. Aussi nos Nemrods partirent-ils le pied léger, le regard perspicace, la tête haute.

Cette attitude, rehaussée par le port élégant d'un fusil à deux coups et de la casquette traditionnelle, à quelque chose d'altier qui met — au 1^{er} septembre — le chasseur bien au-dessus de cette autre partie de l'humanité ignorant la tactique du chien courant, la prudence, la finesse et l'impassibilité du chien d'arrêt. — A propos de la haute intelligence de ces animaux, une personne fort sensée nous disait l'autre jour que si le chien de chasse vivait quatre-vingts ans comme son maître, pour développer cette intelligence, ce serait probablement lui qui tiendrait le chasseur en laisse... C'est très possible ; alors ce que Dieu a fait est bien fait.

Eh bien ! malgré ce que nous venons de dire, les bulletins qui nous arrivent de tous côtés constatent, à quelques rares exceptions près, une santé parfaite parmi le gibier du canton de Vaud. Jusqu'ici, un seul exemple de carnage un peu marquant nous est connu.

Un chasseur avait parcouru depuis deux jours les hauteurs du Jorat, sans qu'une pièce de gros ou menu gibier se fût offerte à son ardeur belliqueuse ; à peine quelques corbeaux moqueurs l'avaient-ils salué d'un aigre croassement. Il arrive exténué et en proie à un véritable découragement près de la petite église des Croisettes, quand tout à coup s'échappe d'un champ de pommes de terre un lièvre blessé, qui avait déjà essuyé, dès le 1^{er} septembre, le feu de sept ou huit de ses persécuteurs.

Notre chasseur, privé depuis si longtemps de la vue d'un lièvre, sent son cœur bondir ; il apprête son arme, lâche deux bordées et manque l'animal qu'il croit être mortellement atteint. Celui-ci fait

un bond, dirige sa piste vers Montblésson, longe bientôt une large haie, passe à vingt pas du chasseur P*** qui fait feu et abat la pauvre bête à laquelle il coupe vivement les oreilles qu'il jette à deux bassets novices pour les affriander. Cinq minutes après survient le premier tireur, qui réclame la pièce de gibier et l'honneur de l'avoir tuée.

— Il était blessé à mort, s'écria-t-il ; vous n'aviez pas besoin de tirer, car mes chiens allaient le prendre.

— Cela n'est pas possible, dit P***, vous faites erreur ; ce lièvre n'était point blessé et c'est moi qui l'ai tué.

Le réclamant s'approcha, et avisant le cadavre étendu sur l'herbe : « Ma foi non, dit-il, *ce n'est pas le même ; le mien avait des oreilles longues comme ça !* Et dressant vers le ciel l'index de la main droite, il indiquait d'une manière énergique la prodigieuse dimension des ouïes de son lièvre.

La municipalité de Lausanne vient de demander au Conseil communal l'autorisation de faire don au Musée cantonal de divers objets d'antiquité qui déposent pêle-mêle dans une des salles de l'Hôtel de Ville. En parcourant l'inventaire qui en a été dressé, on y remarque quelques pièces assez curieuses, entre autres, une mappemonde gravée par Piédro Plancio, en 1627 ; une coupe d'église en cuivre doré ; une massue, avec cette curieuse légende : *Masse de Lucerne gagnée par un homme de Lausanne l'année 1712, le 25 juillet*, et une plaque d'huissier municipal sur laquelle on lit : *République helvétique. Canton du Léman*. Enfin plusieurs instruments de torture, parmi lesquels de lourds cercles en fer pour la ceinture, des carcans, des manicles à écrou et à goupille, des fers pour les jambes, les poignets, etc., etc.

A côté de cela, des hallebardes à deux crocs, des espontons, des piques et un grand nombre de panneaux ornés des armes d'anciennes familles dont les membres ont été revêtus de différentes charges dans l'administration de la ville de Lausanne.

Nous ne pouvons que féliciter la Municipalité de l'initiative qu'elle a prise au sujet de ces reliques qui, insignifiantes et livrées à la détérioration dans le local où elles sont accumulées, peuvent offrir un grand intérêt une fois classées et réunies aux collections d'un musée historique.